

PROCES-VERBAL

Séance du 29 Mars 2024

Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le vendredi vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session d'urgence à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

Présent : M. AMAT Pierre, M. BOURGUIGNON Alain, M. BOUYER Pierre, Mme CHALOM Brigitte, Mme CHIRON Jeannie, M. DAVID Olivier, Mme DOUCIN Kati, Mme LARGEAU Agnès, M. MAURIN Stéphane, M. WARCHOLINSKI Julien

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHALOM Brigitte

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : Mme CHALOM Brigitte est élue secrétaire de séance

I/ ELECTION DU SECOND ADJOINT

M. le Maire explique au conseil municipal que l'élection du second adjoint du 25 mars 2024 a été invalidée par la sous-préfecture puisqu'il fallait obtenir la majorité absolue comme stipulé dans l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire procède à l'élection du deuxième adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats :

M. CHARTIER Donovan et M. MAURIN Stéphane

M. le Maire leur laisse la parole pour donner suite à la demande des conseillers.

M. MAURIN explique qu'il est conseiller et investi dans la commune depuis dix-sept ans et souhaite continuer à œuvrer pour la commune.

M. CHARTIER explique qu'il souhaite mettre ses connaissances au profit de la commune.

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. CHARTIER Donovan 3 voix

M. MAURIN Stéphane 7 voix

M. MAURIN Stéphane ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, M. MAURIN Stéphane est désigné en qualité de deuxième adjoint au maire.

La séance est levée à 20h10

La secrétaire de séance

Brigitte CHALOM



Le Maire

Pierre AMAT

